



L'ESSENTIEL DE L'INFO

AUGMENTATION DU POINT D'INDICE AU PREMIER JUILLET

Le point d'indice est revalorisé de 1,5 %. Sa valeur mensuelle est maintenant de **4,92278 €**.

Cette mesure doit apparaître sur la fiche de paye de juillet 2023 pour les agents de l'État. Si ce n'était pas le cas, une régularisation interviendra avec effet rétroactif sur la feuille de paye d'août.

IRP CAMPAGNE D'ATTRIBUTION DE LA PART PERFORMANCE DE L'IRP

Les avancées obtenues par le SCSI seront intégrées dans cette campagne :

- ⇒ La revalorisation de l'IRP de base de 10 % au premier juillet ;
- ⇒ Le calcul de la part performance sur l'IRP majorée (IRP difficile, IRP chef de service, IRP Cyclique).

La ventilation interviendra de manière habituelle par grade. Le retour des directions d'emploi est attendu à la DRCPN le **21 juillet**, pour une mise en paiement en octobre .

	Grades	Montant de référence mensuel de la part R	Montant annuel part P au minimum (20%)	Montant annuel part P au maximum (40%)
IRP Part responsabilité de base sans majoration	Commandant divisionnaire	660,00 €	1 584,00 €	3 168,00 €
	Commandant	454,00 €	1 089,60 €	2 179,20 €
	Capitaine	416,00 €	998,40 €	1 996,80 €
IRP Part responsabilité de base majorée pour poste difficile ou cyclique	Commandant divisionnaire	858,00 €	2 059,20 €	4 118,40 €
	Commandant	590,20 €	1 416,48 €	2 832,96 €
	Capitaine	540,80 €	1 297,92 €	2 595,84 €
IRP Part responsabilité de base majorée pour poste mixte (difficile et cyclique)	Commandant divisionnaire	1 056,00 €	2 534,40 €	5 068,80 €
	Commandant	726,40 €	1 743,36 €	3 486,72 €
	Capitaine	665,60 €	1 597,44 €	3 194,88 €
IRP Part responsabilité de base majorée forfaitairement pour poste chef de service	Commandant divisionnaire	1 188,00 €	2 851,20 €	5 702,40 €
	Commandant			
	Capitaine			



Le SCSI-CFDT vous souhaite de bonnes vacances !

Nous continuerons comme toujours cet été à défendre le corps des officiers, à vous accompagner dans le cadre des mobilités en cours et à vous tenir informés.